



## Directrice ou Directeur du soutien aux artistes, aux entreprises et aux projets

Le Centre national de la musique (CNM) est un établissement public à caractère industriel et commercial, dont les missions sont définies par la loi du 30 octobre 2019 et le décret n°2019- 1445 du 24 décembre 2019. Opérateur du ministère de la Culture, le CNM a vocation à soutenir le secteur professionnel de la musique et des variétés, afin d'en garantir la diversité et d'en favoriser le rayonnement, y compris à l'international. A ce titre, dans la concertation permanente des professionnels, l'établissement intervient notamment dans les domaines de la création, de la production et de la diffusion, au moyen d'une activité d'étude et d'observation, de dispositifs de soutiens financiers et de services d'accompagnement (conseils, expertises, formations professionnelles, ressources et éditions).

La Direction du soutien aux artistes, aux entreprises et aux projets (DSAEP) contribue, dans la concertation des professionnels, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de soutien financier de l'établissement. A ce titre, ses équipes administrent, suivent et évaluent les interventions financières dont la DSAEP a la charge, dans le respect des budgets attribués, pour chaque typologie de programmes d'aides. Elle anime et supervise la relation avec les partenaires professionnels, les porteurs de projets et tous types d'usagers des services de l'établissement. La DSAEP est composée de 28 salariés, réunis au sein de 7 pôles d'activité dédiée : « Auteurs, compositeurs et artistes interprètes », « Edition musicale, production phonographique et musique à l'image », « Production de spectacle vivant », « Salles de spectacle et disquaires », « Festivals », « Entreprises », « Structuration, développement et transition écologique ».

### Missions :

Sous l'autorité du Directeur général délégué, la Directrice ou le Directeur du soutien aux artistes, aux entreprises et aux projets participe au comité de direction de l'établissement.

Elle ou il contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations stratégiques du CNM. Pour ce faire, elle ou il assure dans le domaine des interventions financières relevant de sa compétence, le déploiement du projet CNM 2025 et notamment la refonte des aides financières de l'établissement.

La directrice ou le directeur est épaulé(e) par une adjointe ou un adjoint.

Elle ou il a notamment pour mission de :

- **Déployer la feuille de route de l'établissement, en collaboration étroite avec l'ensemble des directions et en concertation avec les professionnels.**  
Définir la stratégie de l'établissement relative aux soutiens financiers du ressort de la DSAEP à l'ensemble de la filière musicale et des variétés (musique enregistrée et spectacle vivant).  
Participer et contribuer activement à l'information des instances de gouvernance de l'établissement (conseil d'administration et conseil professionnel), aux travaux et échanges du comité de direction.
- **Piloter les concertations avec les professionnels, ainsi que l'ensemble des travaux d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie de soutien à la filière musicale du CNM.**  
Favoriser la coopération avec les organisations professionnelles, organismes et experts, concourant au développement de la connaissance des secteurs professionnels de la musique et des variétés.  
Dans ce cadre, assurer un rôle de représentation et porter la parole du CNM dans les événements professionnels.



- **Encadrer et animer les équipes de la direction et proposer, en lien avec les responsables de services, une organisation et un cadre de travail adaptés aux attendus de la direction.**  
Accompagner plus particulièrement la direction dans sa mission quotidienne d'administration, de suivi et d'évaluation de la trentaine de dispositifs de soutien actuels, dans le respect des budgets attribués, pour chaque typologie de programmes d'aides.  
Assurer la supervision de la relation avec les demandeurs et les usagers et, le cas échéant, agir au soutien des équipes et en conseil de la direction, en cas d'éventuels litiges avec les demandeurs.
- **Assurer la responsabilité de la gestion du budget d'intervention de la direction représentant un montant global en 2024 de l'ordre de 90 M€ (60 M€ d'aides sélectives et 30 M€ de plan pluriannuel de soutien aux investissements des salles de spectacle et festivals), ainsi que de son budget de fonctionnement.**  
Garantir le respect du règlement général des aides et des règles s'appliquant à l'établissement.

### Profil :

Expérience professionnelle dans le domaine des industries culturelles et créatives, attestant d'une parfaite connaissance de la situation et des enjeux, notamment économiques, des professionnels de la musique et des variétés.

Bonne compréhension du fonctionnement d'un établissement public et des prérogatives du CNM, volonté de s'engager dans le service public.

Expérience significative de management, y compris en situation d'accompagnement de la transformation, qui atteste d'une maîtrise de la conduite d'équipe, de la programmation et de l'organisation du travail dans une démarche participative, sur des enjeux opérationnels comme stratégiques.

Expérience dans le domaine de la concertation ou de la négociation professionnelle, attestant de qualité d'écoute, de dialogue et d'une capacité éprouvée à trouver des consensus au service de l'intérêt général. Maîtrise de l'animation de réunions de concertation et d'interactions avec des interlocuteurs variés.

Engagement, réactivité et capacité, en toutes circonstances, à proposer des solutions tant au management qu'aux équipes encadrées.

Capacité à prendre la parole en public et à représenter l'établissement en toutes circonstances.

### Pour postuler :

Contrat à durée indéterminée – poste à pourvoir dès que possible

Adresser votre lettre de motivation et CV à [recrutement@cnm.fr](mailto:recrutement@cnm.fr) sous la référence **VR 24.02.056**.  
Clôture des candidatures le **8 mars 2024**.

*Le Centre national de la musique s'engage à garantir l'égalité des chances en matière d'emploi, sans tenir compte de l'origine, du sexe, des mœurs, de l'orientation sexuelle, du genre, de l'âge, de la situation de famille, de l'état de grossesse, de l'origine, des opinions politiques, des activités syndicales, des convictions religieuses, l'apparence physique, du nom de famille, de l'état de santé, ou d'une situation de handicap. Vous avez la possibilité, si vous le souhaitez, de nous faire parvenir une lettre et un CV anonymes. Dans ce cas, merci de bien vouloir inscrire sur votre CV une adresse mail anonyme pour vous répondre.*